

ECONOMIE-DROIT SYNTHESE SECONDE BAC. PRO.

Nos sources :

livre de l'élève

- Economie Droit Seconde professionnelle Editions B. Lacoste
- Economie Droit Seconde Bac Pro Editions Delagrave
- Economie Droit Seconde Bac Pro Editions Nathan

SOMMAIRE

CHAPITRES	PAGE
LES METIERS.....	3
LE CONTEXTE PROFESSIONNEL INSTITUTIONNEL.....	4
LES DIFFERENTES ORGANISATIONS.....	5
FINALITES ET OBJECTIFS DES ORGANISATIONS.....	6
LES ACTEURS DANS LES ORGANISATIONS.....	7
LES PARTENAIRES DES ENTREPRISES.....	8
LA DIVERSITE DES ENTREPRISES.....	9
LA COORDINATION ET LA PRISE DE DECISION.....	10
L'ENTREPRISE ET SON MARCHE.....	11
LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE.....	12
LES FONCTIONS ET LES CARACTERISTIQUES DU DROIT.....	13
LES DROITS FONDAMENTAUX, DEVOIRS ET OBLIGATIONS	14
LES SOURCES DU DROIT.....	16
LES TITULAIRES DES DROITS SUBJECTIFS.....	17
LA CLASSIFICATION DES DROITS SUBJECTIFS.....	18
LA PREUVE DES DROITS SUBJECTIFS.....	19
LA RESPONSABILITE.....	20
L'EXERCICE DES DROITS SUBJECTIFS.....	22
LES PRINCIPALES BRANCHES DU DROIT.....	23

CHAP. 1 : LES METIERS

Thèmes : 1.1 : Les métiers et le contexte professionnel	Axes de réflexion : Les métiers et les emplois du secteur professionnel correspondent à la spécialité du diplôme	Champs des connaissances : La notion de secteur d'activité La notion de branche professionnelle La notion de métier La notion de qualification Les niveaux de formation Les diplômes et les titres professionnels La professionnalisation
---	--	---

Les entreprises françaises sont regroupées dans différents secteurs d'activité et appartiennent à une branche professionnelle spécifique en fonction de leurs spécialités.

1- Les secteurs d'activité et les branches professionnelles

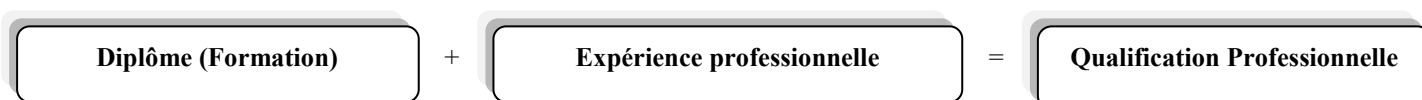
- Il existe plusieurs **secteurs d'activité** regroupés dans des entreprises de :
 - Fabrication
 - Commerce
 - Servicesqui ont la même activité principale ou secondaire.
- Au contraire, une **branche professionnelle (ou branche d'activité)** regroupe des entreprises qui fabriquent des produits ou rendent des services comparables.

Une entreprise peut exercer ses activités dans plusieurs branches, mais ne peut appartenir qu'à un seul secteur.

2- Les métiers et le niveau de qualification

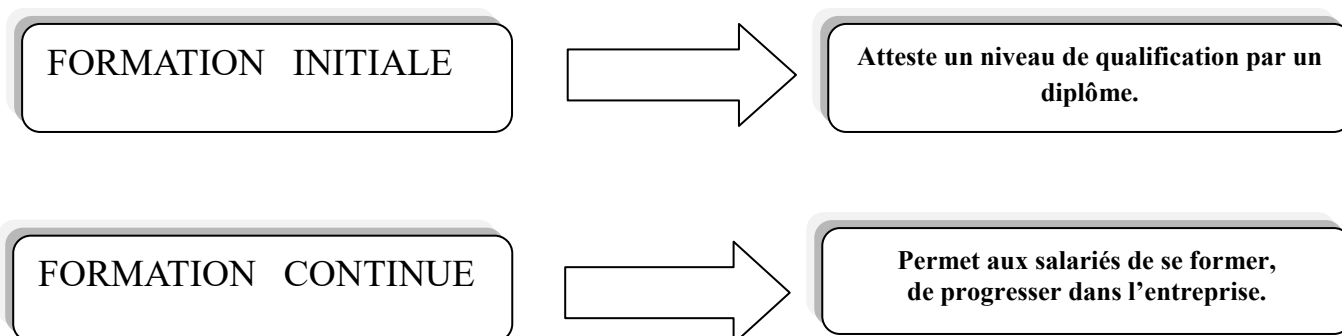
L'exercice d'un métier requiert un apprentissage et une certaine qualification.

La qualification professionnelle représente les aptitudes d'un salarié à exercer un emploi. Elles sont acquises grâce à :



3- La formation (tout au long de la vie)

La formation tout au long de la vie permet à un salarié de reprendre des études au cours de sa carrière professionnelle.



CHAP. 2 : LE CONTEXTE PROFESSIONNEL INSTITUTIONNEL

Thèmes :

1.1 : Les métiers et le contexte professionnel

Axes de réflexion :

Le contexte institutionnel du domaine professionnel concerné

Champs des connaissances :

Les chambres consulaires
Les organisations professionnelles patronales, syndicales ou associatives
Les collectivités et administrations publiques

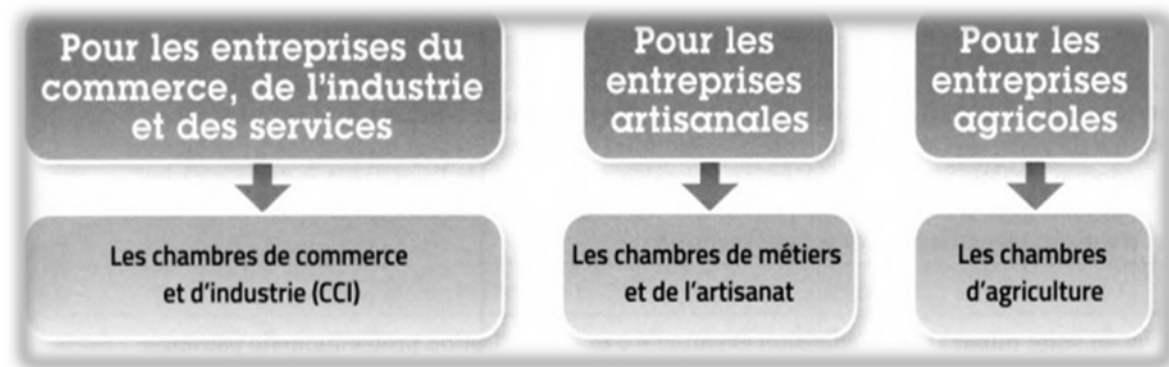
Trois partenaires institutionnels soutiennent l'entreprise au moment de sa création, lors du développement de ses activités et dans sa gestion quotidienne par le chef d'entreprise.

Ce sont les **chambres consulaires**, les **organisations professionnelles patronales** et les **administrations publiques**.

1- Les chambres consulaires

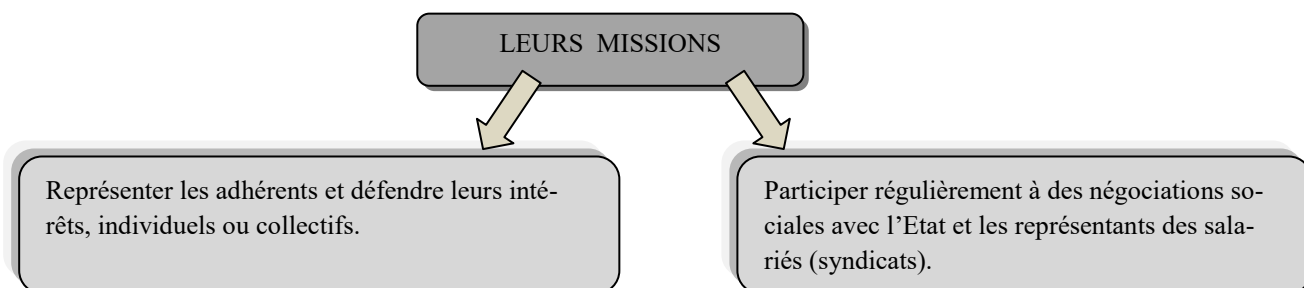
Elles veillent aux intérêts des entreprises qu'elles représentent sur une zone géographique.

Elles apportent notamment soutien et aide aux créateurs d'entreprise et participent à la formation professionnelle.



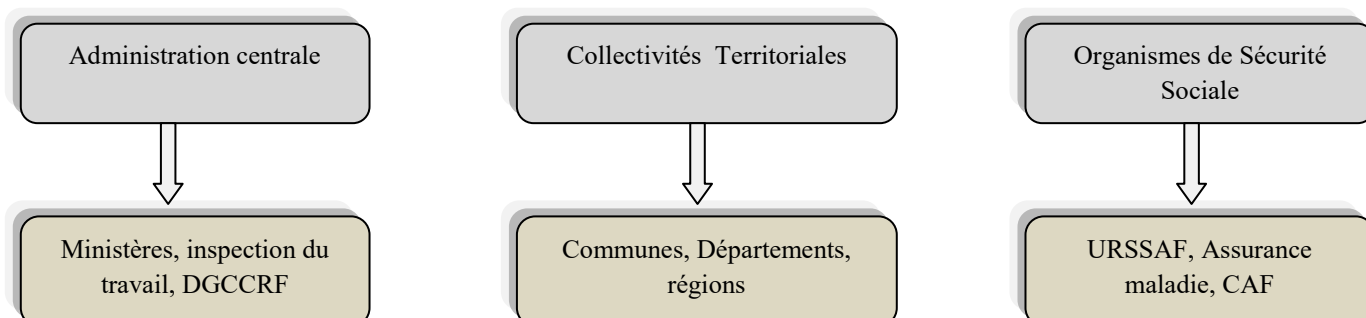
2- Les organisations professionnelles patronales

Les organisations professionnelles patronales regroupent des chefs d'entreprise, de taille et d'activité similaires ou non. Par exemple: MEDEF (Mouvement des entreprises de France), CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), FFMAS (Fédération française des métiers de l'assistanat et du secrétariat).



3- Les administrations publiques

Les administrations publiques produisent des services non marchands. Elles gèrent la redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles sont au nombre de trois.



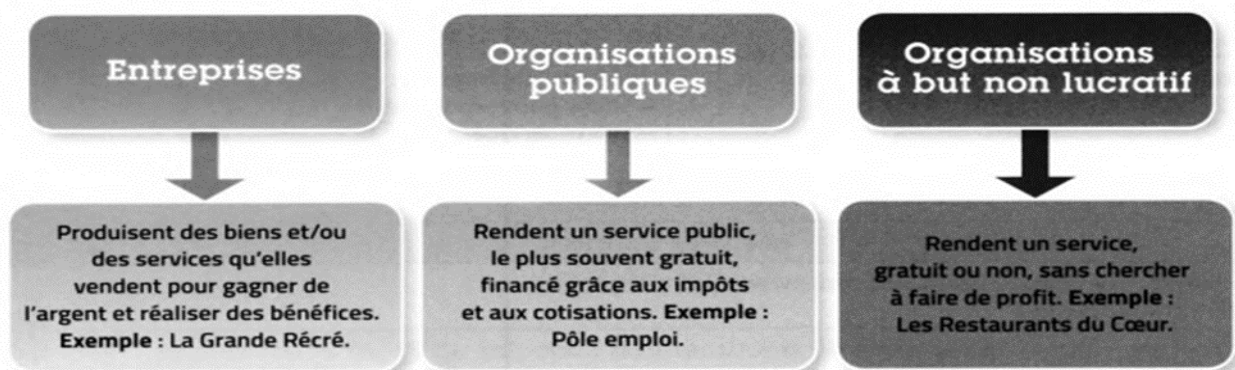
CHAP. 3 : LES DIFFERENTES ORGANISATIONS

Thèmes : 1.2 : Les organisations	Axes de réflexion : Les différentes organisations	Champs des connaissances : La diversité des organisations Les entreprises, les organisations publiques, les organisations à but non lucratif
--	---	---

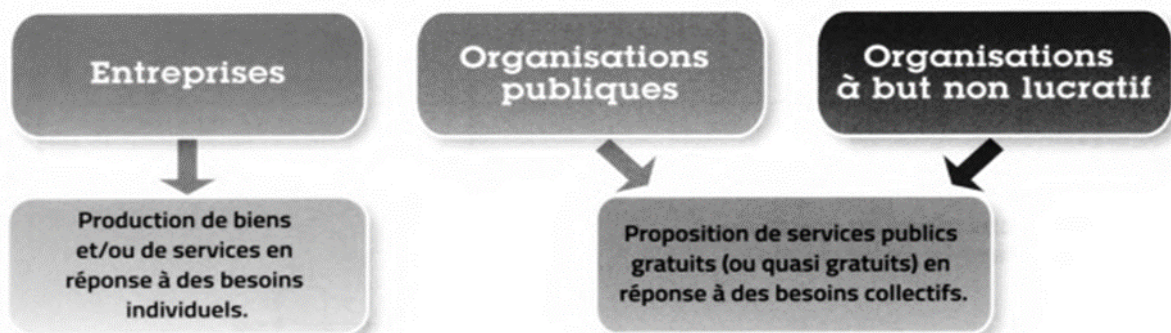
Définition d'une organisation : Ensemble d'individus regroupés dans une structure, où fonctionne un système de communication pour faire circuler de l'information, afin d'atteindre un objectif déterminé.

Les organisations jouent un rôle dans l'activité économique et sociale du pays. Elles proposent des biens et/ou des services marchands ou non marchands et répondent toutes à des besoins individuels ou collectifs.

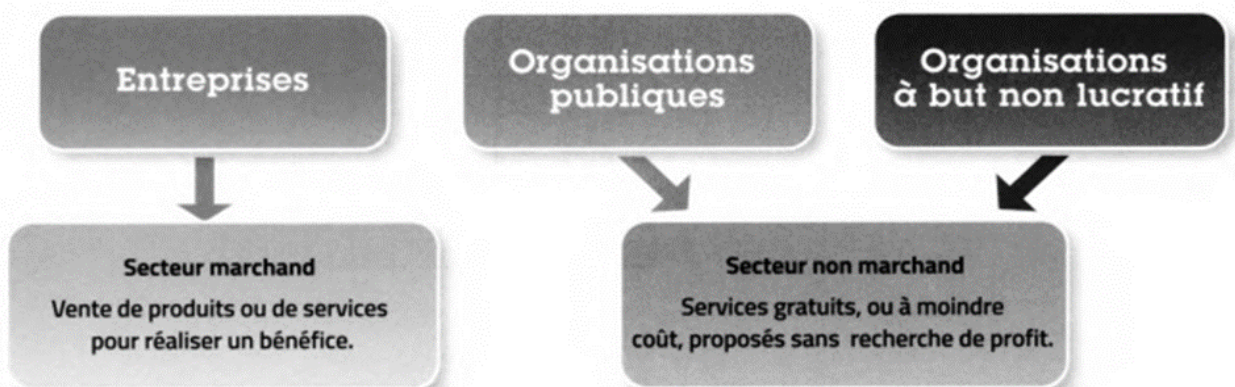
1- La diversité des organisations



2- Proposer des biens ou des services



3- Secteur marchand et secteur non-marchand

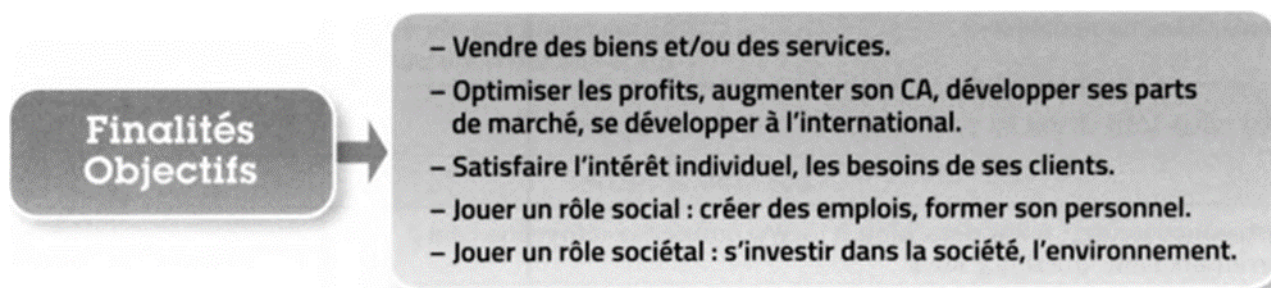


CHAP. 4 : FINALITES ET OBJECTIFS DES ORGANISATIONS

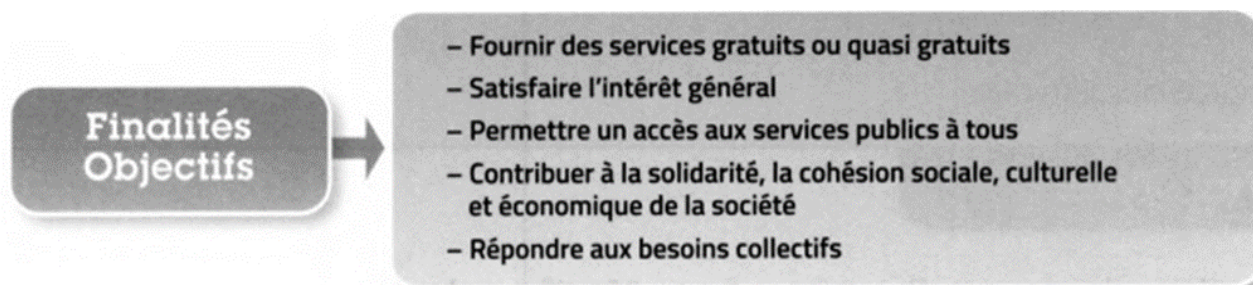
Thèmes : 1.2 : Les organisations	Axes de réflexion : Les finalités et objectifs des organisations	Champs des connaissances : La satisfaction des besoins économiques et sociaux Les principes et les missions de service public La défense d'un intérêt commun La production de biens et/ou de services marchands ou non marchands La création de richesse
--	--	--

La finalité d'une organisation est sa raison d'être, sa ou ses missions générales. Les objectifs d'une organisation sont les buts précis qu'elle s'est fixés. Ils sont généralement quantifiables et mesurables.

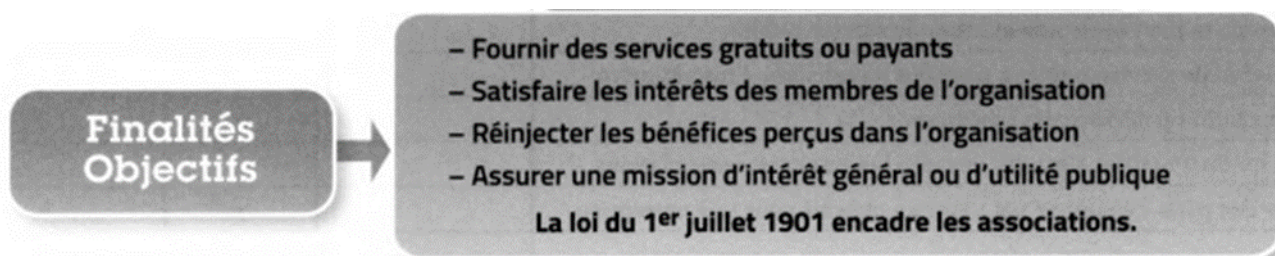
1- Finalités et objectifs des entreprises



2- Finalités et objectifs des organisations publiques



3- Finalités et objectifs des organismes à but non lucratif (OBNL)



CHAP. 5 : LES ACTEURS DANS LES ORGANISATIONS

Thèmes :

1.2 : Les organisations

Axes de réflexion :

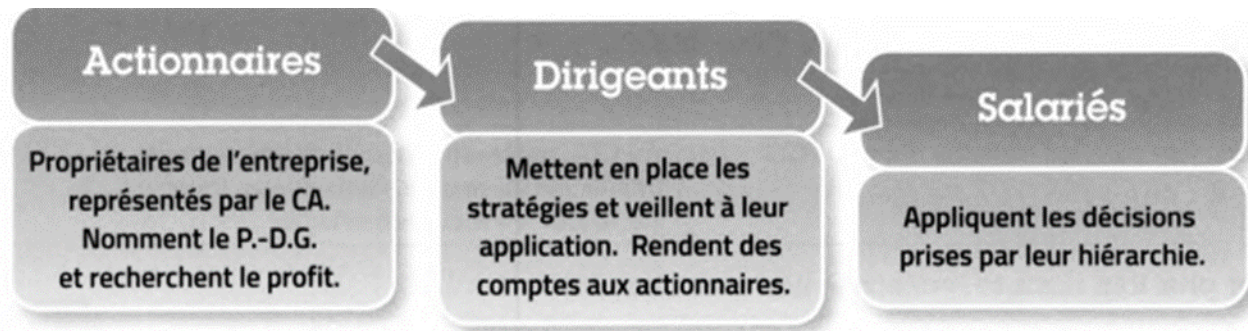
Les acteurs dans les organisations

Champs des connaissances :

Les différents acteurs et leurs rôles

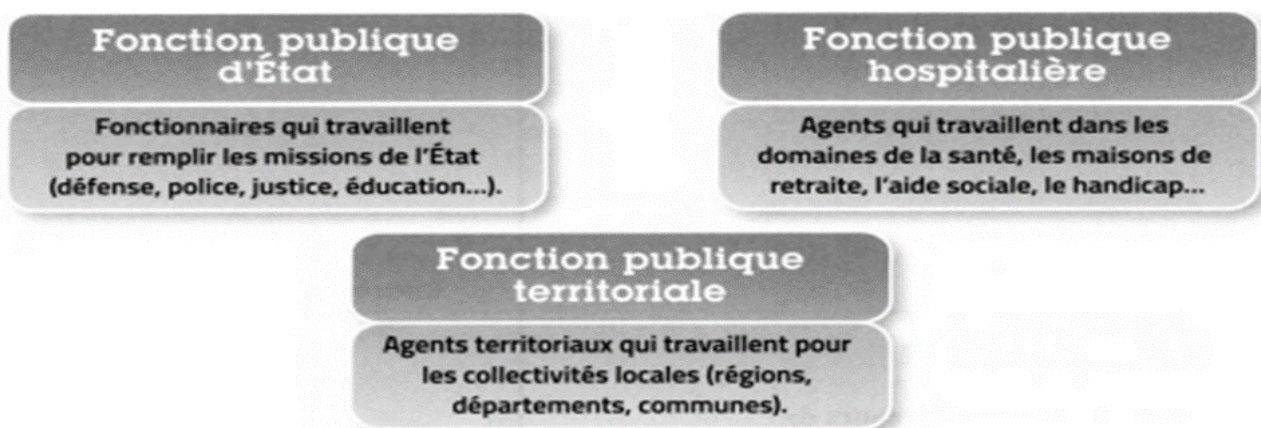
Quelle que soit l'organisation, des hommes et des femmes œuvrent ensemble pour qu'elle existe. Chaque acteur a une mission à accomplir et des responsabilités.

1- Les acteurs de l'entreprise

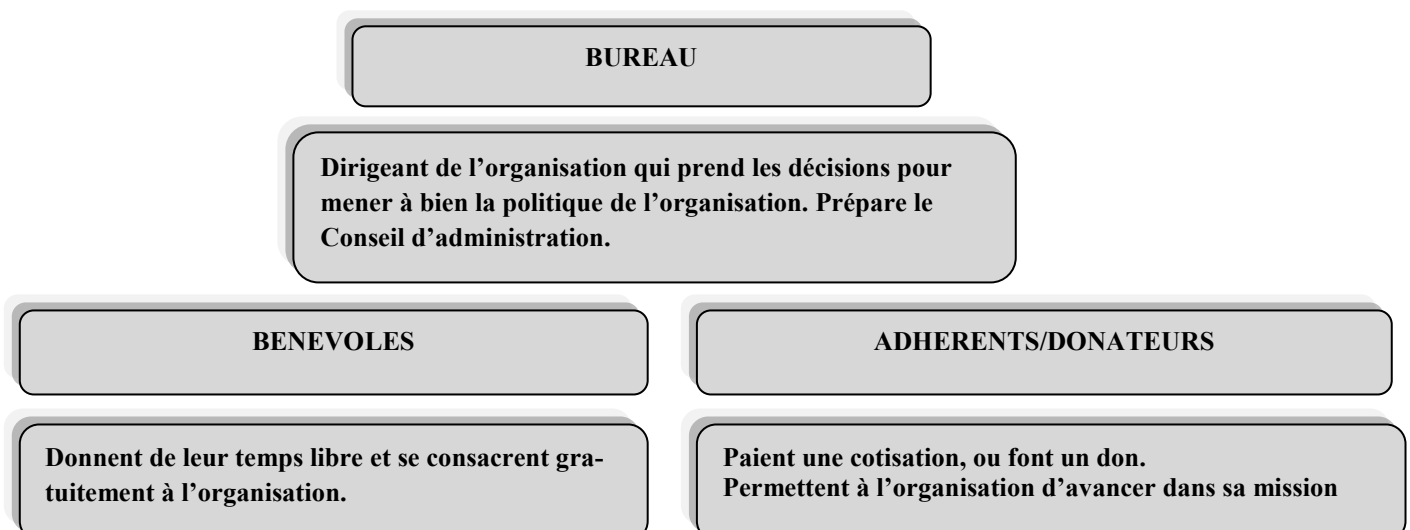


2- Les acteurs des organisations publiques

Les fonctionnaires et agents territoriaux sont au service de l'État et/ou des collectivités locales et donc des citoyens. Ils remplissent une mission de service public, d'utilité publique.



3- Les acteurs des OBNL (organisations à but non lucratif)



CHAP. 6 : LES PARTENAIRES DES ENTREPRISES

Thèmes :

1.2 : Les organisations

Axes de réflexion :

Les partenaires des organisations

Champs des connaissances :

Les partenaires et leurs rôles

Pour mener à bien leurs activités l'entreprise et les organisations doivent travailler avec de nombreux partenaires :

1 - LES PARTENAIRES PRIVÉS

LES CLIENTS

Ex : particuliers, autres entreprises, administrations

Achètent des biens et des services

LES FOURNISSEURS

Ex. : autres entreprises

Vendent des matières premières ; des fournitures
Des marchandises

LES INSTITUTIONS FINANCIERES

*Ex. : Banques
Organismes de crédits*

Accordent des prêts, pour l'achat de matériels
Donnent des conseils en investissements
Proposent des placements financiers

LES ASSURANCES

Ex. : compagnie d'assurances

Couvrent et indemnisent les risques liés à l'activité
Assurent les locaux, les véhiculent professionnels, etc.

2 - LES PARTENAIRES PUBLICS

L'ETAT :

Ex. : Les Ministères

Aident financièrement en cas de création d'entreprise.
Prélèvent les impôts et les taxes.

LES ORGANISMES SOCIAUX

Ex. : Sécurité Sociale

Collectent et versent les prestations sociales.

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ex : Régions, Départements, communes

Assurent des missions économiques, sociales, etc.

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIALES

Ex. : chambres consulaires

Accompagnent les entrepreneurs dans leur vie professionnelle.
Contribuent au développement des entreprises

CHAP. 7 : LA DIVERSITE DES ENTREPRISES

Thèmes :

1.3 : Les entreprises

Axes de réflexion :

Les différents types d'entreprises

Champs des connaissances :

La typologie des entreprises
Les formes et statuts juridiques

Il existe une multiplicité d'entreprises. De nombreux critères permettent de les différencier

1 - LA CLASSIFICATION DES ENTREPRISES

Les entreprises sont regroupées :

► Selon trois secteurs économiques traditionnels

Le secteur primaire



Activités agricoles et
extractives du sol
Pêche

Le secteur secondaire



Activités industrielles et de
transformation de matières
premières

Le secteur tertiaire



Activités commerciales
et de services

Un nouveau secteur appelé **Secteur quaternaire** concerne les activités liées aux technologies d'information et de communication. C'est une sous-catégorie du secteur tertiaire.

► Selon le nombre de salariés

	Nombre de salariés
Petites et moyennes entreprises (PME)	250
Grandes entreprises (GE)	+ de 5 000
Entreprises de taille intermédiaires (ETI)	De 250 à 5 000

► Selon l'activité

On distingue des **entreprises commerciales**, des **entreprises artisanales**, des **entreprises agricoles**, des **entreprises industrielles**, des entreprises de **services** et des **activités libérales**.

2 – FORMES ET STATUTS JURIDIQUES DES ENTREPRISES

L'entreprise individuelle
Créée par une seule personne

Ex. : EURL

L'entreprise sociétaire
créée par plusieurs associés

SARL SA SAS

CHAP. 8 : LA COORDINATION ET LA PRISE DE DECISION

Thèmes :

1.3 : Les entreprises

Axes de réflexion :

Coordination et prise de décision

Champs des connaissances :

Les structures de l'entreprise
La prise de décision

1 – LES STRUCTURES D'ENTREPRISE

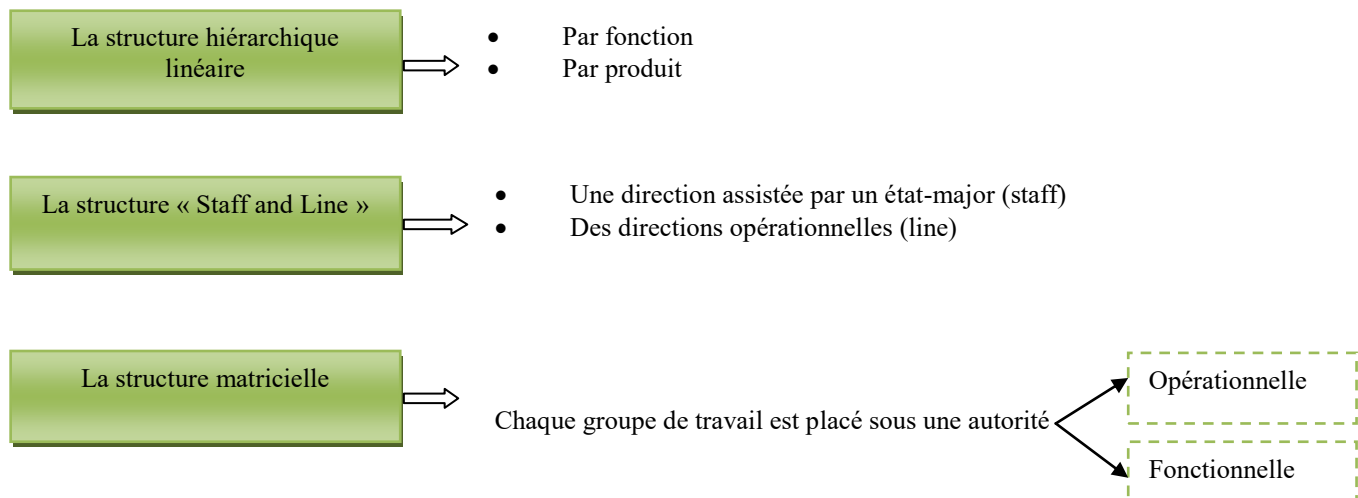
La structure d'une entreprise présente la répartition du pouvoir et des responsabilités, des tâches. Elle est représentée par :

L'Organigramme

C'est un document qui représente schématiquement ou graphiquement :

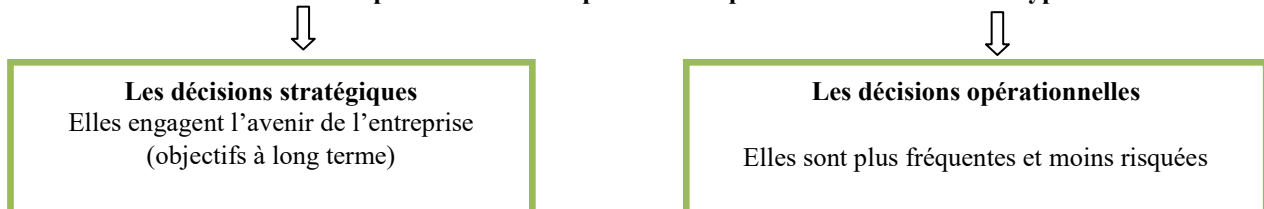


LES FORMES DE STRUCTURES



2 – LA PRISE DE DECISION

Les décisions prises dans l'entreprise sont importantes et sont de deux types :



Deux méthodes sont généralement appliquées

La décision hiérarchique : prise par le supérieur hiérarchique et transmise aux subordonnés : **Liaisons d'information**

La décision transversale : le supérieur hiérarchique consulte ses subordonnés avant de trancher : **Liaisons de coopération**

CHAP. 9 : L'ENTREPRISE ET SON MARCHÉ

Thèmes :

1.3 : Les entreprises

Axes de réflexion :

L'entreprise et son marché

Champs des connaissances :

Les produits et les services de l'entreprise

La clientèle, les fournisseurs

La concurrence

L'activité des entreprises couvre de nombreux besoins de la population. Pour satisfaire la demande des clients les entreprises proposent leurs productions de biens et de services à la vente.

1- LES BIENS ET LES SERVICES

Un **BIEN** est un objet matériel, palpable durable ou non durable

Ex. : un téléphone portable, un sandwich

Un **SERVICE** est une prestation immatérielle, non palpable

Ex. : un voyage en avion

2 - LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS DE L'ENTREPRISE

Pour adapter l'action de l'entreprise, l'entrepreneur doit trouver :

Des **CLIENTS** qui lui achètent les biens ou les services proposés

Des **FOURNISSEURS** qui lui vendent des produits (matières premières, marchandises)

Ex. : Particuliers, Etablissements

3 - LA CONCURRENCE

L'entreprise doit bien connaître ses concurrents et l'environnement du marché sur lequel elle évolue pour rester compétitive.

Définition

C'est une situation de compétition entre entreprises

Objectifs

Vendre des biens et des services aux consommateurs presque identiques aux meilleures conditions de prix, de qualité et de garantie

Face à la concurrence, elle doit s'adapter en permanence pour proposer des produits novateurs. Cependant elle doit respecter les **règles de concurrence** établies par le Code de commerce.

CHAP. 10 : LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE

Thèmes :

1.3 : Les entreprises

Axes de réflexion :

L'entreprise et son marché

Champs des connaissances :

Le couple marché — production

Les composantes de la politique commerciale :
produit, prix, distribution, communication

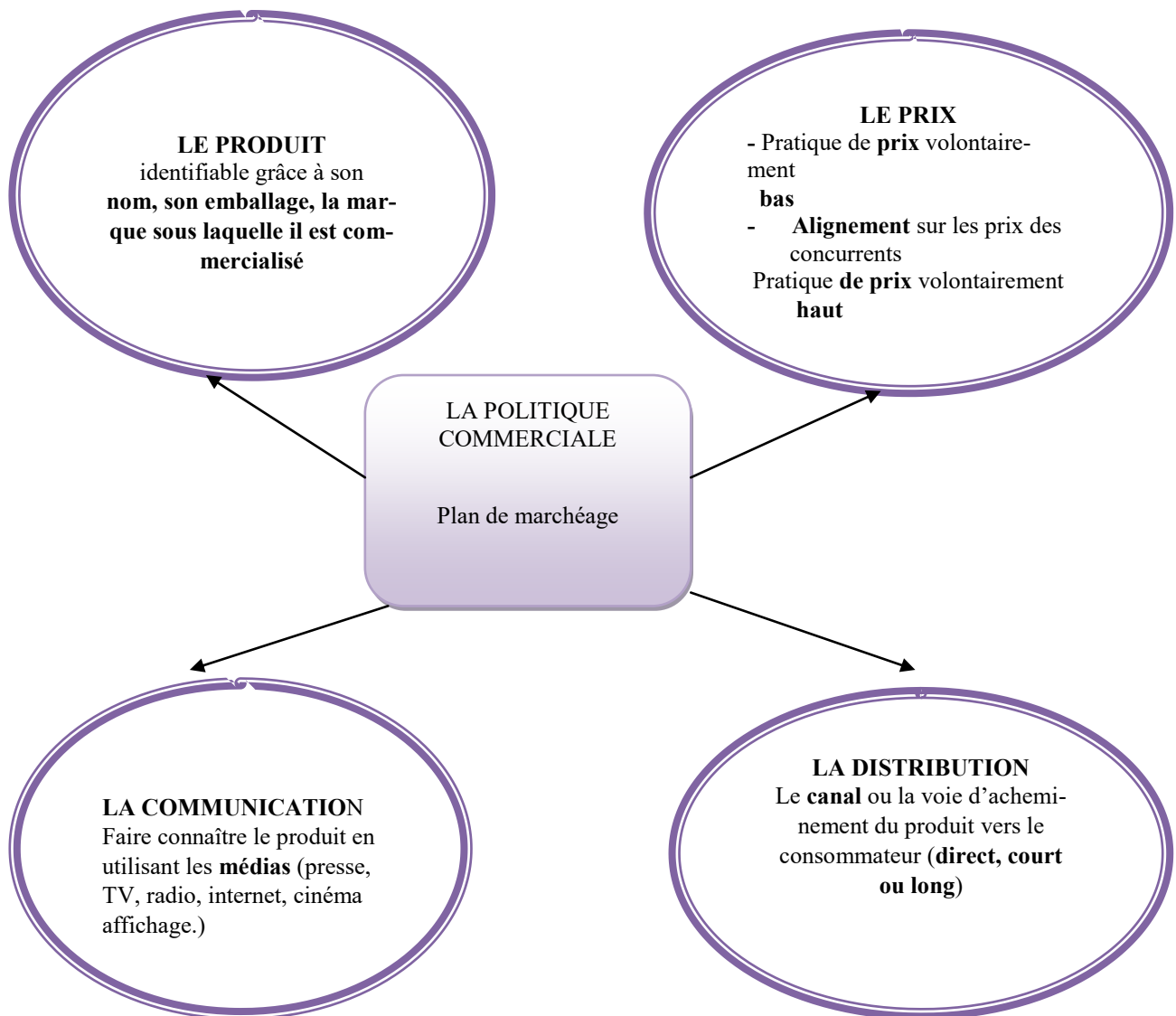
1 - DÉFINITION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale désigne l'ensemble des décisions prises lors de la commercialisation des produits de l'entreprise.

2- LE COUPLE MARCHÉ – PRODUIT

Le couple marché-produit est la combinaison entre un ou plusieurs **produits ou services** et un ou plusieurs **segments du marché**

3- LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE



CHAP. 11 : LES FONCTIONS ET LES CARACTERISTIQUES DU DROIT

Thèmes :

2.1 : La place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales

Axes de réflexion :

Les fonctions et caractères du droit

Champs des connaissances :

L'objet du droit
La règle de droit et le droit objectif
Les droits subjectifs

Les **règles de droit** sont indispensables dans toutes les sociétés organisées. Elles ont pour but d'organiser la vie quotidienne des citoyens. Toute entrave à une règle de droit sera passible d'une **sanction**.

LE DROIT

OBJET

Organiser la vie d'un pays

CARACTERISTIQUES

Prévoir des règles pour tous les domaines d'activité

LA NATURE DES DROITS

Droit objectif

Règles générales et abstraites applicables à tous et sanctionnées par la puissance publique

Droit subjectif

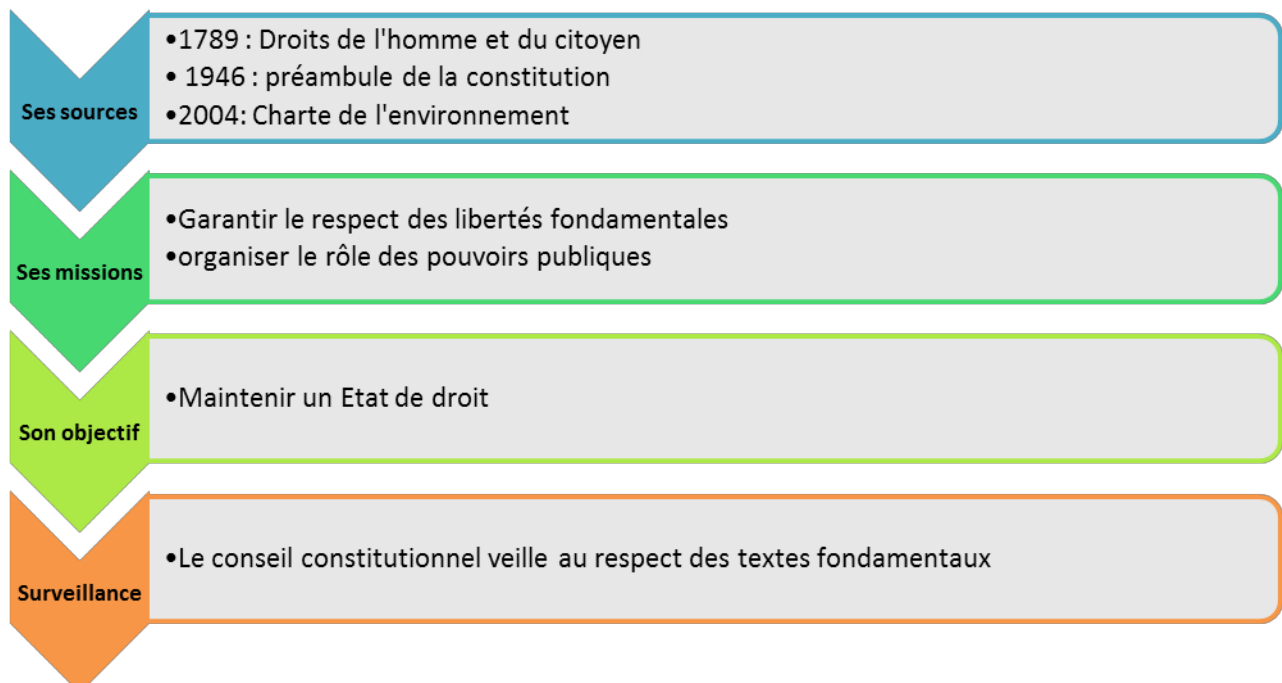
Avantages attribués à un individu

CHAP. 12 : LES DROITS FONDAMENTAUX, DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Thèmes : 2.1 : La place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales	Axes de réflexion : Les droits fondamentaux, les devoirs, les obligations	Champs des connaissances : Les droits de l'homme Les libertés fondamentales Les devoirs et obligations
---	---	--

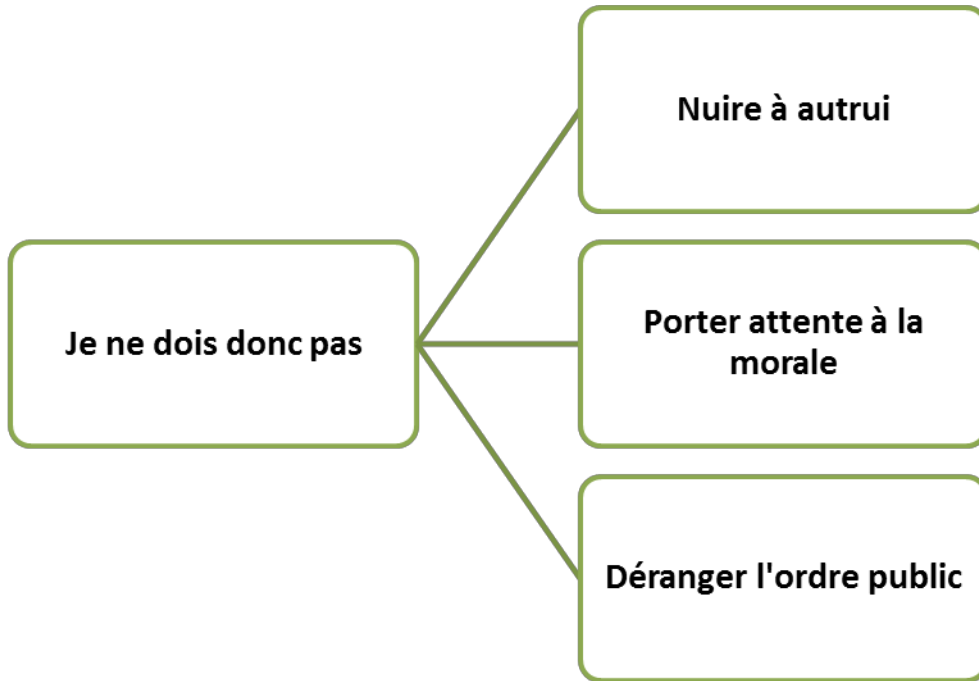
Les **droits fondamentaux** sont indispensables dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales. Ils servent de base dans tous les textes de droit qu'il convient de respecter.

« La constitution française de 1958 est la norme de degré supérieur de notre Etat de droit. »



1- Les devoirs et les obligations

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »



« **Les libertés fondamentales sont bornées par le droit et la morale.**
Le citoyen doit remplir des droits et des obligations »

Pour assurer sa liberté, ses droits et sa sécurité, il doit :

- Respecter la loi et la faire respecter
- Participer aux charges de l'Etat
- Défendre son pays

CHAP. 13 : LES SOURCES DU DROIT

Thèmes :

2.1 : La place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales

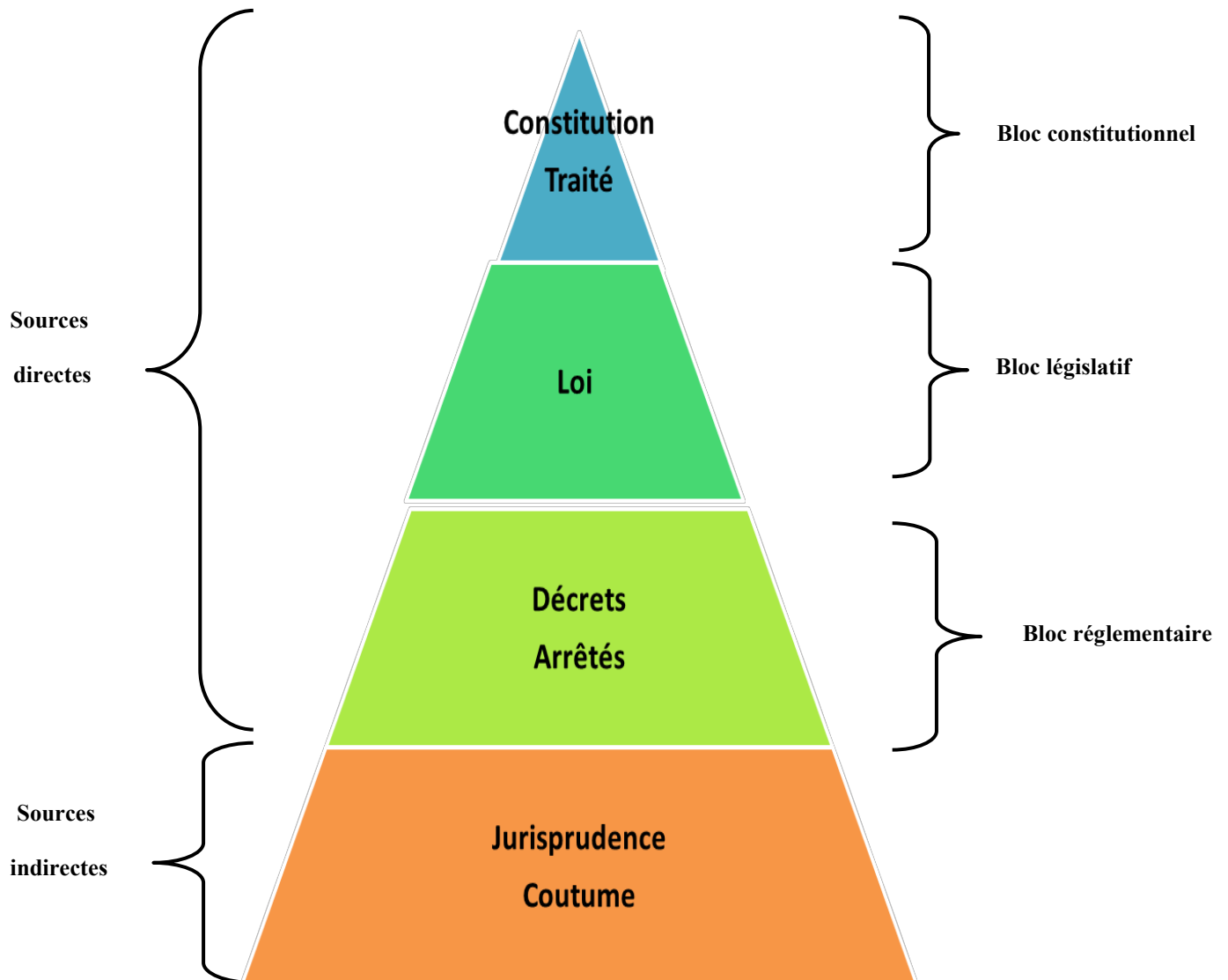
Axes de réflexion :

Les sources du droit

Champs des connaissances :

Les sources directes
Les sources indirectes
Les hiérarchies des normes

Le **droit** est l'ensemble des règles qui régissent la conduite des individus dans la société. Il trouve son origine dans un ensemble de textes qui se répartissent en **sources directes** et **indirectes**.



CHAP. 14 : LES TITULAIRES DES DROITS SUBJECTIFS

Thèmes :

2.2 : Les sujets de droit et leurs prérogatives

Axes de réflexion :

Les titulaires des droits subjectifs

Champs des connaissances :

La personnalité juridique et les personnes physiques et morales
Les attributs des personnes juridiques

Le droit français fait une distinction entre la personne humaine qu'on appelle « personne physique », et la « personne morale » qui n'est que la représentation d'un groupement de personnes, comme par exemple une entreprise.

1- La personne physique.

Une personne physique est un être humain qui a, en tant que tel, des droits et des obligations.

Une personne physique est caractérisée par quatre éléments :

- son nom
- son domicile
- sa nationalité
- son patrimoine

L'aptitude des personnes à être titulaires de droits et à les exercer n'est pas la même pour tous.

On distingue :

- la capacité de jouissance : Aptitude à avoir des droits (ex. : être propriétaire d'un terrain).
- la capacité d'exercice (ex. : vendre ce terrain)
- l'incapacité : impossibilité à exercer seul ses droits ou privation de certains droits.

2- La personne morale.

C'est un groupement de personnes physiques qui mettent en commun des capacités, des capitaux, afin d'exercer une activité commerciale ou sociale.

On identifie une personne morale à travers :

- sa dénomination sociale
- son siège social
- sa nationalité (lieu d'implantation du siège social).

2- La personnalité juridique.

Le droit reconnaît la personnalité juridique aux personnes physiques et aux personnes morales.

La personnalité juridique, c'est l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations.

CHAP. 15 : LA CLASSIFICATION DES DROITS SUBJECTIFS

Thèmes :

2.2 : Les sujets de droit et leurs prérogatives

Axes de réflexion :

Les titulaires des droits subjectifs

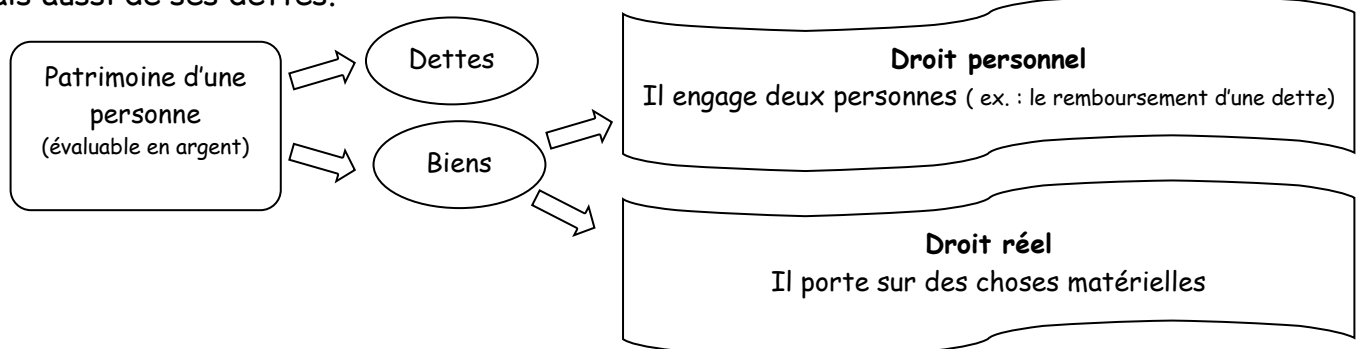
Champs des connaissances :

La personnalité juridique et les personnes physiques et morales
Les attributs des personnes juridiques

Les droits subjectifs sont classés en droits patrimoniaux et en droits extrapatrimoniaux.

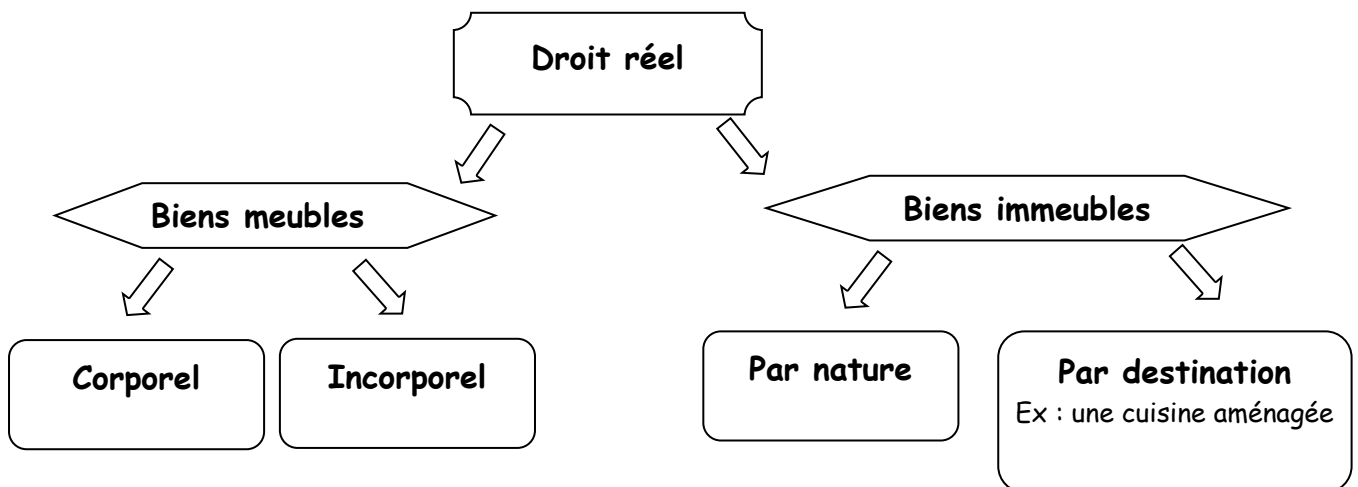
1- Les droits patrimoniaux.

Le patrimoine d'une personne est mesurable en argent. Il s'agit de l'ensemble de ses biens, mais aussi de ses dettes.



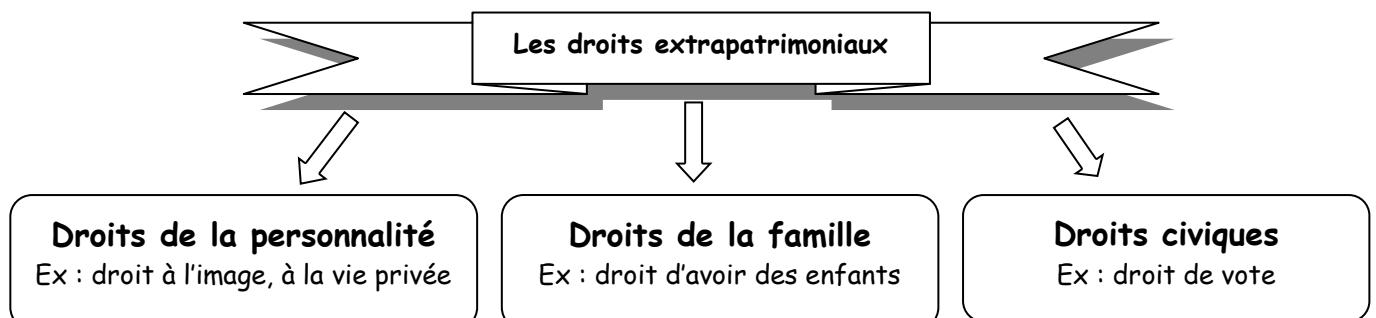
2- La classification des biens

Le droit de propriété peut porter sur des biens meubles ou immeubles.



3- Les droits extrapatrimoniaux

Les droits extrapatrimoniaux sont non évaluables en argent, incessibles et intransmissibles.



CHAP. 16 : LA PREUVE DES DROITS SUBJECTIFS

Thèmes :

2.2 : Les sujets de droit et leurs prérogatives

Axes de réflexion :

La preuve des droits subjectifs

Champs des connaissances :

La charge de la preuve
Les modes de preuve
L'admissibilité de la preuve

1- La charge de la preuve.

La charge de la preuve incombe au demandeur.

Le défenseur doit, à son tour apporter les faits et les actes qui prouvent qu'il est libéré de toute obligation envers le demandeur. C'est le principe du « renversement de la charge. »

Le juge reste neutre, mais peut ordonner des mesures d'instruction et obliger les parties ou des tiers à lui présenter des preuves.

2- Les modes de preuve

En droit civil, le système de preuve est mixte. Le type de preuve admissible change en fonction qu'il s'agit d'actes ou de faits juridiques.

3- L'admissibilité de la preuve

Systèmes des preuves mixtes

Preuves parfaites

Elles emportent la conviction du juge sur les faits ou les actes juridiques

- **Preuves littérales** : - l'acte authentique
- l'acte sous-seing privé
- **Preuves orales** : - l'aveu
- le serment décisoire

Preuves imparfaites

Elles manquent de fiabilité pour emporter la conviction du juge.

- Les preuves littérales et le comportement des plaideurs
- La preuve testimoniale
- Le **serment supplétoire** (Le juge défère le serment à l'un des plaideurs qui peut le refuser. Il est demandé quand le juge souhaite obtenir des informations complémentaires, quand les preuves sont insuffisantes).

L'acte juridique

Volonté des parties de produire des conséquences juridiques.

Preuve parfaite

Le fait juridique

Événement volontaire ou non dont les conséquences juridiques ne sont pas souhaitées

Preuve par tous moyens

Exceptions

La preuve se fait par tous moyens si :

- elle est produite par un tiers à l'acte ;
- l'acte porte sur une valeur < à 1 500€
- Elle est faite dans le cadre d'un acte juridique en matière commerciale, quelle que soit sa valeur.

Evolution

Le Code civil accepte désormais la signature électronique comme acte juridique.

CHAP. 17 : LA RESPONSABILITE

Thèmes :

2.2 : Les sujets de droit et leurs prérogatives

Axes de réflexion :

La responsabilité

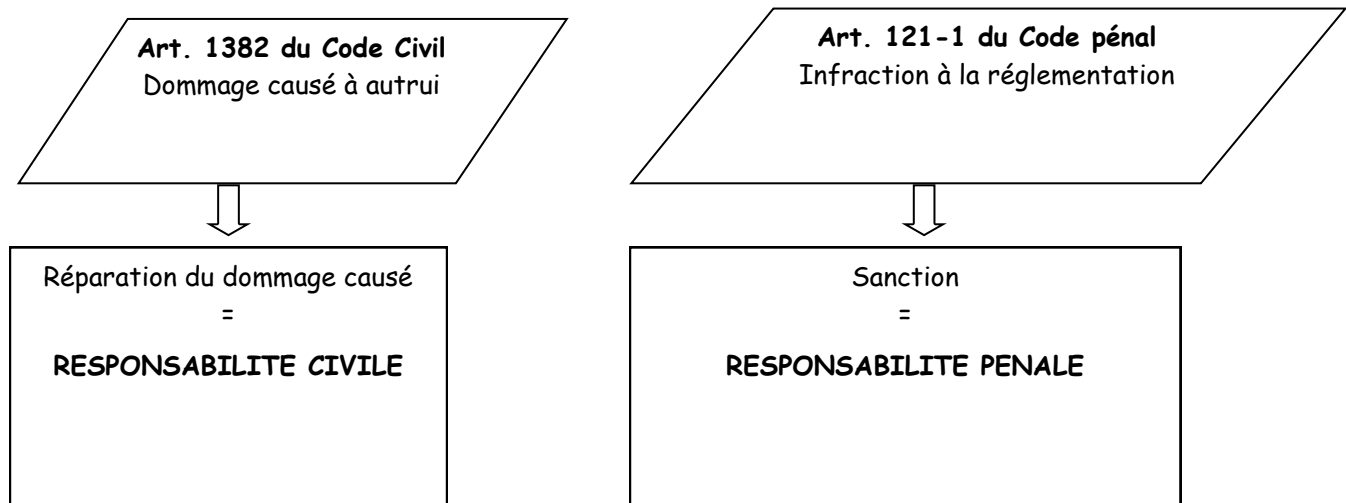
Champs des connaissances :

La responsabilité
Les fondements de la responsabilité civile
Le fait générateur de la responsabilité
Le dommage, le lien de causalité, la réparation

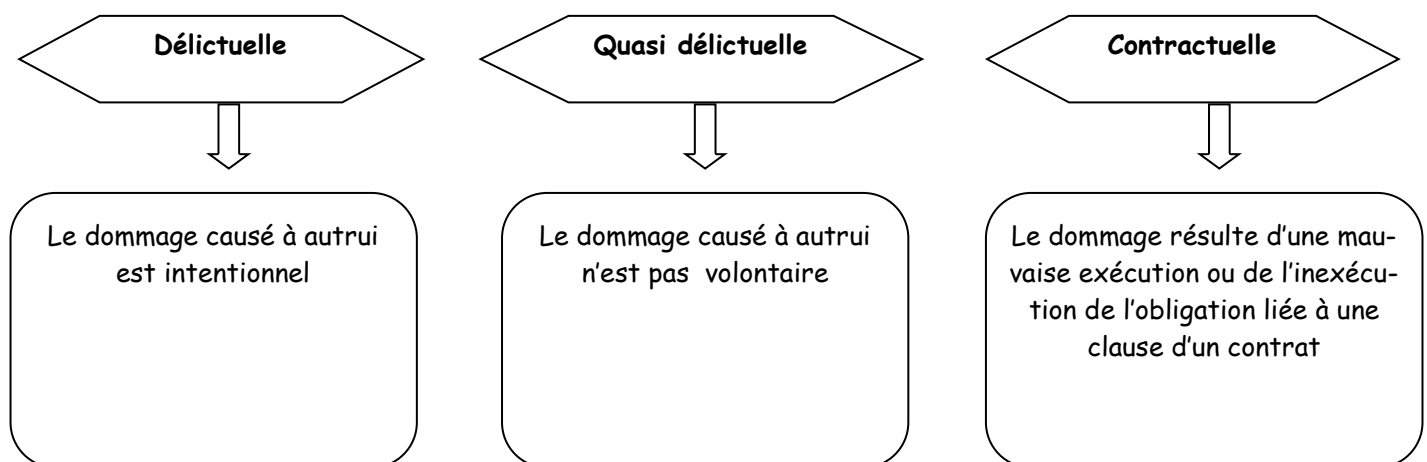
L'engagement de la responsabilité est la conséquence d'une faute commise. Elle permet de réparer cette faute par la répression, lors d'une infraction en droit pénal et/ou par, la réparation d'un dommage en droit civil.

La responsabilité civile prend différentes formes selon qu'elle est délictuelle ou contractuelle. L'évolution de notre société fait, qu'aujourd'hui, la responsabilité basée sur le risque collectif se développe de plus en plus.

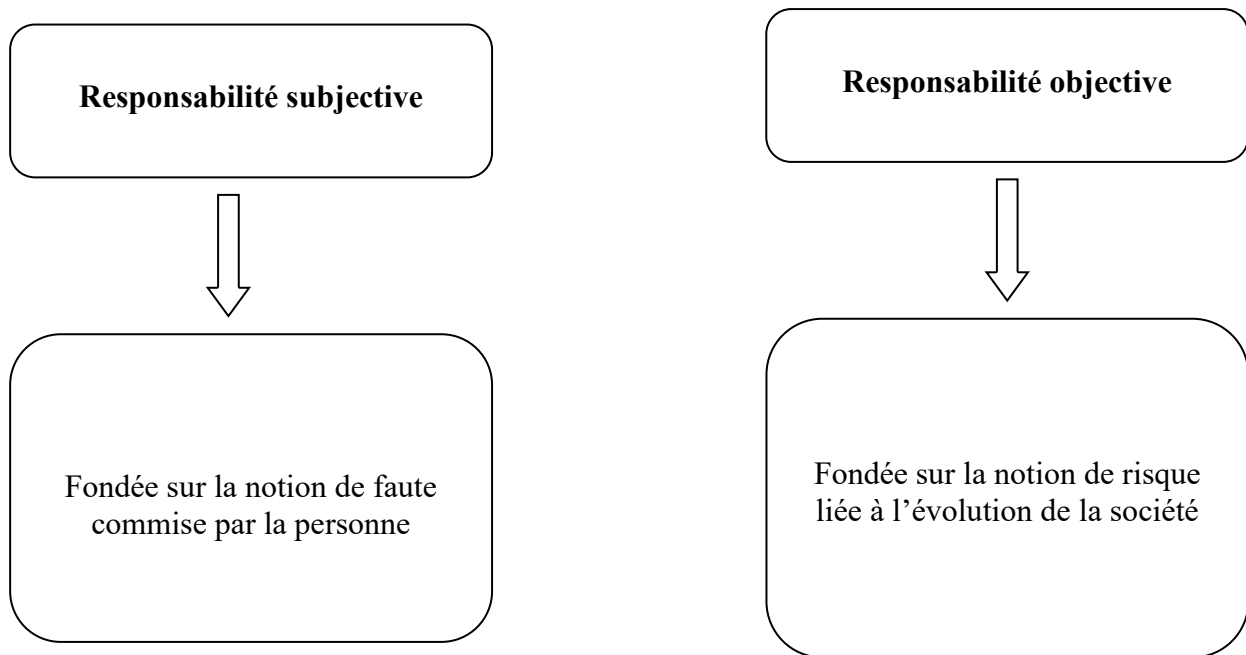
1- Responsabilité civile et pénale



2- Responsabilités civiles délictuelle et contractuelle

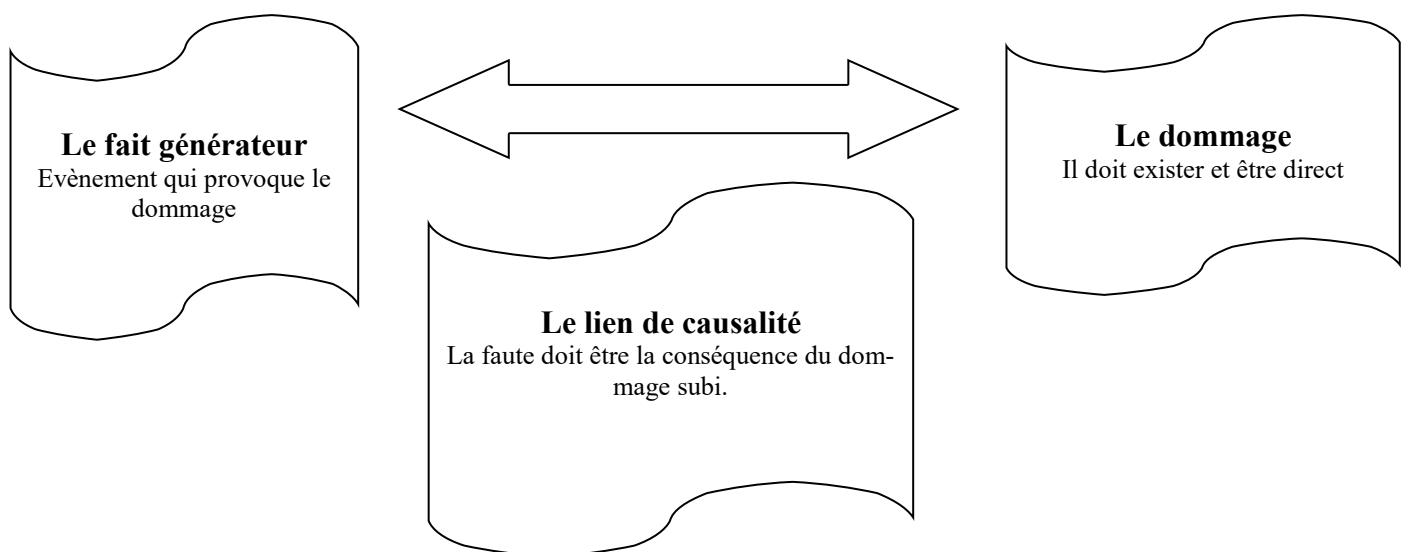


3– Evolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle



4– Éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle

La responsabilité de l'auteur d'un dommage est engagée si la victime démontre :



CHAP. 18 : L'EXERCICE DES DROITS SUBJECTIFS

Thèmes :

2.2 : Les sujets de droit et leurs prérogatives

Axes de réflexion :

L'exercice des droits subjectifs

Champs des connaissances :

L'acte juridique
Les faits juridiques

Toute personne titulaire de droits est confrontée, au cours de sa vie, aux actes et aux faits juridiques.

1– L'acte juridique.

L'acte juridique c'est une **action consentie** qui a des conséquences ayant un caractère juridique **volus par les parties**.

Exemples :

- Achat ou location d'une voiture
- Contracter un emprunt
- Conclure un contrat de travail
- Se marier

**Les contrats
constituent la
majeure partie
des actes
juridiques**

2– Les faits juridiques

Les **faits juridiques**, sont des **actions volontaires ou non**, qui ont des conséquences ayant un caractère juridique **non volus par les parties mais prévus par la loi**.

Exemples :

- Naissance
- Accident de la circulation
- Vol, cambriolage
- Tremblement de terre, cyclone

CHAP. 19 : LES PRINCIPALES BRANCHES DU DROIT

Thèmes :

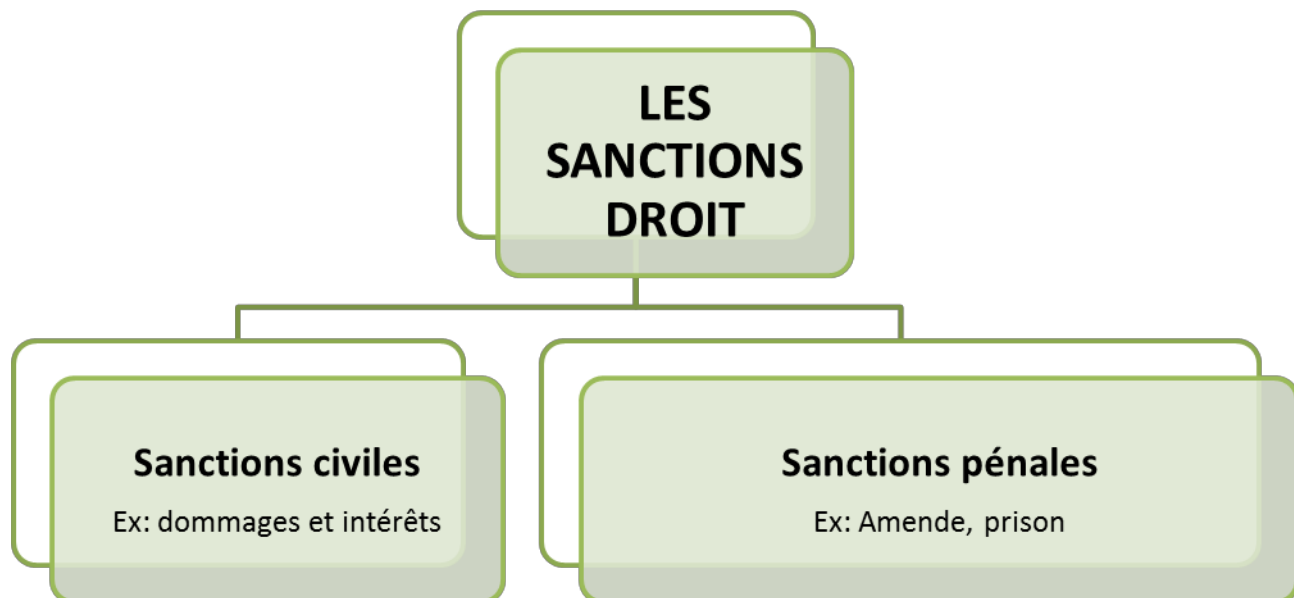
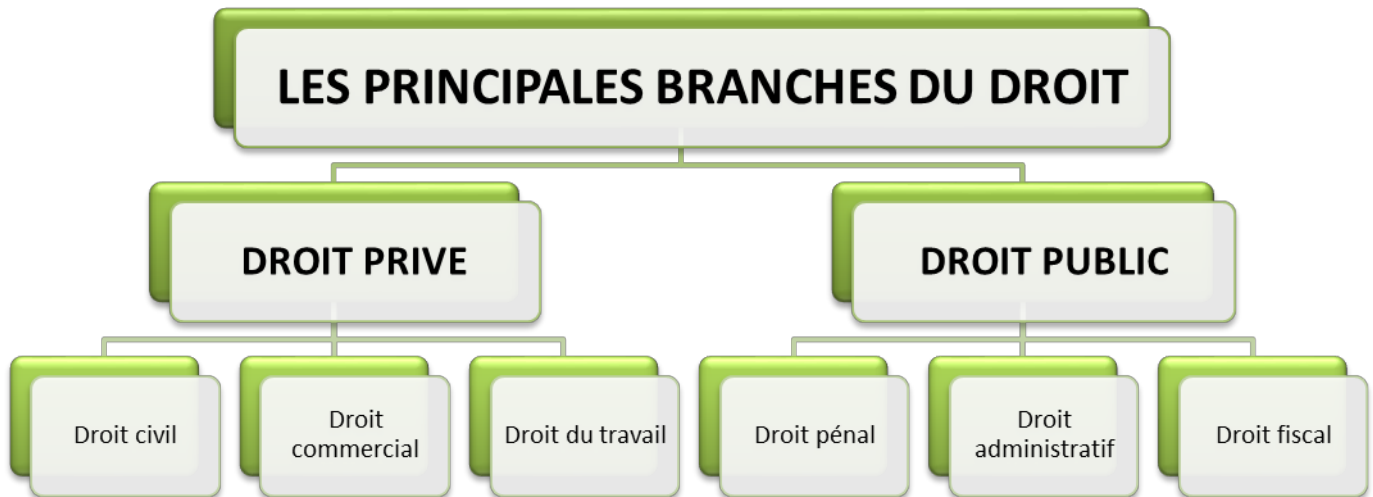
2.3 : La mise en œuvre du droit

Axes de réflexion :

L'organisation judiciaire

Champs des connaissances :

Les ordres judiciaires
Les juridictions et leurs compétences
Les acteurs



1 - Quels sont les grands principes encadrant l'organisation judiciaire en France ?



2- Comment est organisée la justice en France ?

Les juridictions du 1er degré

PREMIER DEGRE		
Juridictions civiles	Tribunaux	Compétences
	Juge de proximité	Petits litiges entre particuliers d'un montant < 4000€
	Tribunal d'instance	• Affaires civiles jusqu'à 10000€ • Tutelles, loyers
	Tribunal de grande instance	Affaires civiles plus importantes : montant > 10000€ • divorce, adoption
	Tribunal de commerce	Affaires relatives aux commerçants
	Conseil des prud'hommes	Litiges individuels entre employeurs et salariés

Les voies de recours

SECOND DEGRE	
Tribunaux	Compétences
Cour d'appel	Réexamine les affaires jugées par les juridictions du 1er degré
Cour de cassation	Ne juge pas l'affaire elle-même mais vérifie que le droit a été correctement appliqué

PREMIER DEGRE		
Juridictions pénales	Tribunaux	Compétences
	Juge de proximité	Contraventions les moins graves
	Tribunal de police	Contraventions les plus graves
	Tribunal correctionnel	Délits : infractions punies de peines d'amendes et d'emprisonnement (10 ans max.)
	Cour d'assises (6 jurés + 3 magistrats professionnels)	Crimes = infractions les plus graves

Les voies de recours

SECOND DEGRE	
Tribunaux	Compétences
Cour d'assises d'appel	9 jurés + 3 magistrats professionnels

3– Quels sont les principaux acteurs du système judiciaire ?

